

LES ORGANISMES D'APPUI A L'ETRANGER

1/Les attachés douaniers

Ce réseau de correspondants à l'étranger de la **douane française** renseigne les entreprises sur la réglementation douanière applicable dans les échanges entre la France et les pays de leur zone de compétence, mais également sur la réglementation douanière de ces pays.

Site : <http://www.finances.gouv.fr/douanes>

2/Bureaux SOPEXA à l'étranger

Pour la mise en œuvre de ces actions, SOPEXA s'appuie sur un réseau international composé de 40 implantations dans 34 pays.

Site : <http://www.sopexa.com/francais/index.html>

3/Les CCIFE (Chambres de Commerce et d'Industries Françaises à l'Etranger)

Elles comportent 112 chambres basées dans 75 pays. Associations indépendantes de droit local, leur principal rôle est de favoriser le développement des exportations des entreprises françaises à l'étranger, via notamment l'organisation d'événements de relations publiques et l'accompagnement des entreprises :

- a. Information sur les marchés
- b. Appui à la prospection commerciale et à l'implantation
- c. Organisation de rencontres avec des acheteurs, de participation à des salons pour les entreprises, pavillons, foires,...)
- d. Services sur mesures (accueil personnalisé, information pertinente sur la situation du pays ciblé, accès aux coordonnées de partenaires potentiels)
- e. Réalisation et diffusion de supports de communication

Site : www.uccife.org.

4/Les missions économiques

Rattachées aux ambassades, les Missions économiques regroupent les services de la [Direction générale du Trésor et de la politique économique](#) du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans un pays donné. Il existe 156 Missions Economiques implantées dans 113 pays.

Par le biais des services à compétence régionale, ce réseau public d'appui au développement international des entreprises françaises couvre 155 pays.

Les Missions Economiques assurent un grand nombre de missions au service des entreprises en liaison avec UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises :

- informent sur l'environnement économique, juridique, réglementaire, concurrentiel, et sur les conditions d'accès au marché,

- conseillent dans l'approche du marché : recherche de partenaires commerciaux ou industriels, adaptation du produit pour tenir compte des spécificités locales, etc.,
- promotion des produits et de la technologie français auprès des acteurs locaux
- défendent les intérêts commerciaux des entreprises françaises auprès des autorités locales.

Site : www.missioneco.org

5/Représentation des régions à l'étranger (Bretagne, Rhône Alpes, Midi-Pyrénées, etc. ...)